

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL DE VILLARS-STE-CROIX DU JEUDI 9 MARS 2017

Présidence : M. Nicola Cassetta

Celui-ci ouvre la séance à 20 H 04 et souhaite la bienvenue à l'assemblée.

1. APPEL

Sur 50 membres, 38 sont présents dont 1 arrivé en cours de séance, 11 sont excusés et 1 est absent. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

2. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

Georges Cherix

Au sujet de la péréquation financière, l'UCV organise une séance d'information sur le fonctionnement du système péréquatif vaudois, le jeudi 6 avril 2017 de 18h30 à 20h30 à Savigny. Inscription sur le site internet de l'UCV ou renseignement directement auprès du secrétariat communal.

À propos de la zone de verdure de la Vignettaz, il annonce qu'un accord a été trouvé entre les parties, lors de la séance de conciliation au Tribunal. M. Fueg a payé un montant de Frs. 35'000.00 à la Commune, pour solde de tout compte. Le montant total payé par M. Fueg, concernant ce dossier, s'élève à Frs. 70'000.00. Les frais annexes sont demeurés à la charge de la Commune.

Concernant la réalisation de 3 arrêts de bus de la ligne 32, l'inauguration de cette ligne aura lieu le samedi 29 avril prochain, entre 10h00 et 14h00, en présence des autorités cantonales, communales, les directions des TL et de Bobst Mex SA. La partie officielle se déroulera à 10h30, elle sera suivie d'un apéritif. Le parcours pourra être effectué par celles et ceux qui le souhaitent. Les TL tiennent un stand d'information, afin de promouvoir cette nouvelle ligne. A cette occasion, une action financière, rabais de 32% sur les abonnements, sera offerte (pris en charge par moitié par la Commune et l'autre moitié par les TL). Un tout ménage suit. Les TL vont également envoyer un tout ménage avec des bons de rabais exceptionnel. Pour exemple : un abonnement acheté pour 3 zones coûte environ Frs. 1'040.00 moins 32%. C'est une façon de rendre attractive la venue et l'utilisation de cette ligne.

À propos de la zone industrielle de la Pierreire, en accord avec M. Poletti et la Municipalité, une visite des lieux est organisée par M. Poletti, promoteur de la zone, le samedi 17 juin 2017, avec un apéritif offert à 12h00. Un tout ménage suit.

Mme Nicole Cattano

Au sujet du réaménagement des locaux occupés par la Poste. Après une procédure relativement longue, le dossier peut aller de l'avant. Elle rappelle que 3 oppositions ont été déposées, dont 1 a été retirée par les opposants et les 2 autres ont été levées par la Municipalité. Aujourd'hui le terme au droit de recours est arrivé à échéance, et elle n'a pas été informée d'un éventuel recours. Une étude acoustique a été réalisée afin que les travaux de réaménagement répondent aux normes et exigences du rapport de la CAMAC. Un tout ménage suit quant aux informations relatives à la fermeture de l'office de poste, à fin mars ou mi-avril. La Poste va organiser une séance d'information pour les habitants, afin de leur présenter les services qui seront disponibles à l'avenir.

Elle annonce qu'un nouveau travailleur social de proximité a été engagé par la commune de Bussigny. Son taux d'occupation pour notre village demeure le même, soit 10%. Il encadre nos jeunes le mercredi 1-conseil_general_9-03-2017

après-midi et le vendredi. Pendant les vacances scolaires de février, avec ses 7 collègues de l'Ouest Lausannois, il a organisé un tournoi de football. L'équipe de notre village a remporté ce tournoi et a gagné le prix du fair-play !

Réponses aux questions posées lors du précédent Conseil :

Concernant le petit pont, il est situé sur les communes de Mex et de Crissier, ces dernières ont été avisées des défauts. Etant donné le triste état de cet ouvrage, la Municipalité de notre village a fait installer des panneaux d'interdiction de traverser et des rubans.

À propos de la sortie du Ch. en Coulaye, les usagers ne sont pas prioritaires car il s'agit d'un chemin privé qui débouche sur la route communale. Il y a également une perte de priorité lorsqu'un trottoir est franchi et si le marquage du sol est différent, ce qui est le cas vu la présence de pavés au sol. Procéder à l'installation d'un panneau « cédez le passage » est difficile à cet endroit et serait entièrement à la charge des propriétaires habitants le quartier.

Au sujet des miroirs situés sur le territoire communal, ils ne peuvent en aucun cas ni être remplacés ni être réparés. En effet, ils sont interdits dans les zones limitées à 30 km/h, seule exception avec un panneau de « stop ». Le Canton peut, à tout moment, procéder à leur enlèvement.

M. Jean-Jacques Zumbrunnen demande des précisions quant au taux d'occupation de 10% du travailleur social de proximité.

Mme Nicole Cattano répond qu'il travaille à 90% pour la commune de Bussigny.

M. André Favez demande s'il est possible d'envoyer un tout ménage aux habitants du quartier en Coulaye, afin de les informer des propos de Mme Cattano, bien que tous conducteurs soient censés connaître les règles de circulation !

M. le Président approuve cette proposition, cela peut éviter un accident.

Mme Margarete Poget intervient. Dans son quartier du Sansy, la configuration est la même et il n'y a jamais eu ni tout ménage, ni problème.

Mme Susanne Perrudet

Concernant le projet intergénérationnel « Rêvons notre village », elle annonce que le rapport est sur le site internet. La Municipalité remercie les auteurs pour cette analyse et les propositions qui ont retenu toute son attention. Elle fait part des réflexions de la Municipalité:

Projet 1.

Un lieu de rencontre et une buvette autogérée par et pour les « cancoires ».

Pas de buvette autogérée. Un tea-room va prochainement ouvrir dans le bâtiment de services et la Municipalité pense que cet endroit sera idéal pour se rencontrer et elle espère que les habitants en feront bon usage.

Projet 2.

Créer un poste salarié de délégué(e) aux animations communales.

La Municipalité pense que l'engagement d'un délégué aux animations est prématuré, il faut éviter des conflits entre bénévoles et salariés.

Elle remercie tous les bénévoles qui œuvrent pour nos fêtes du village.

Projet 3.

Dynamiser la communication interne du village.

La création d'un journal communal ou/et onglet sur le site WEB de la commune est en réflexion.

Projet 4.

Soirées à thème et réaliser un petit rêve. Soirée open air cinéma et repas du village.

Les fêtes et évènements pour les habitants de notre village sont en principe organisés par les sociétés locales. La Commune met à disposition les salles ou le refuge et offre souvent l'apéritif. Le calendrier des manifestations est affiché aux piliers publics et sur le site internet de la commune. Les sociétés locales organisent aussi des évènements réservés à leurs membres. (Promenade en forêt avec le 1-conscil_general_9-03-2017

garde forestier, visite du musée encre et plomb, visite du musée Chaplin à Vevey, sorties gym hommes etc.).

Le petit rêve est en train de se réaliser, la Municipalité procède à l'installation d'une bibliothèque libre-service dans l'ancienne cabine téléphonique devant la salle de gym.

Enfin, elle annonce que les principales sociétés locales seront invitées à la prochaine séance d'information aux nouveaux habitants pour présenter leurs activités.

M. Vincenzo Camuglia

Au sujet des travaux de la STEP de Vidy, des dépliants sont à disposition.

Pour créer l'arrêt de bus en face du bâtiment administratif, des places de parcs ont été supprimées. Afin de compenser cette perte, les 2 places jaunes réservées au personnel municipal, situées sur le côté du bâtiment, seront mise à la disposition du public. La place réservée au bus, située sur le chemin mis à ban derrière le bâtiment, est en cours de modification afin d'y accueillir les véhicules de l'administration.

M. Christian Baur

Une collecte d'objet en amiante est organisée par le Canton. Elle aura lieu le samedi 25 mars de 9h00 à 11h00, au local de la voirie. Les objets doivent être intacts et emballés à domicile dans des sacs spéciaux, sacs à disposition au bureau communal pendant les heures d'ouvertures. Ces sacs devront ensuite être déposés dans les bennes à disposition. Tout objet trop volumineux n'est pas accepté. Certains objets peuvent être jetés à la déchetterie intercommunale. Il est vivement conseillé de se renseigner avant de s'y rendre.

Au sujet des déchets des usagers du refuge. La municipalité a décidé de ne pas mettre de containers aux abords du refuge, elle ne veut pas de 3^{ème} ECOpoint. Il précise que dans les directives de location, il est précisé que tout locataire doit emporter tous ses déchets.

Au sujet de la taxe aux sacs. Elle est financée en 2 parties : taxe à la quantité – rétrocession en fonction du poids de nos sacs payants - et taxe de base forfaitaire – frs. 100.00, hors taxe, payé par chaque contribuable. Dans le Canton de Vaud, cette taxe varie entre frs. 80.00 et frs. 130.00, notre commune est dans la moyenne. Il y a également une rétrocession sur la vente de la collecte de l'ECOpoint, tel que le verre.

Concernant les déchets dits urbains, les incinérables et les recyclables. Les coûts engendrés pour la gestion de ces déchets, sont : la déchetterie intercommunale, les ECOpoints, le ramassage porte à porte et les frais administratifs. La taxe au sac devrait en couvrir le 40%, mais à ce jour, il n'en n'est rien. La qualité de notre tri doit être meilleure.

Au sujet de la facture de la déchetterie intercommunale, il n'est pas facturé à la Commune chaque passage que l'on y effectue. Ces frais sont recalculés chaque mois en fonction des poids déposés; soit le total des déchets traités, divisés par le nombre de passages. Il demande l'indulgence de chacun et apportera des compléments d'informations lors du prochains Conseil vu que les comptes seront à l'ordre du jour.

Il attire l'attention de l'assemblée sur le fait que plus les habitants demandent des prestations, tel que passages supplémentaires, plus les coûts sont élevés. Afin de diminuer le coût, il rappelle que certains commerces ont mis des points de collecte à disposition.

Puis, il énumère quelques chiffres au sujet du nombre de passages.

M. Daniel Raillard intervient. Il a appris avec surprise en lisant le précédent P-V, que chaque passage à la déchetterie engendrait des coûts, expliqué différemment ce soir. Il demande de quelle façon est transmise cette information aux habitants.

M. le Président répond, qu'au début de l'année chaque habitant reçoit un tout ménage avec des informations et des directives concernant les déchets, sans en préciser les montants.

M. Baur précise encore que le coût est calculé entre le poids et le nombre de passages, ce montant peut donc varier chaque mois.

Une discussion s'en suit au sujet du nombre de passages et du volume des déchets.

Mme Marie-Ange Escasain demande comment est calculée la facture relative à la collecte au porte à porte.

M. Baur répond au poids des déchets.

3. COMMUNICATIONS DU PRESIDENT

Il rappelle que les personnes qui ne sont pas assermentées n'ont pas le droit de vote.

Il répète que les personnes convoquées aux commissions doivent s'annoncer dans les 24h qui suivent la réception de la convocation, pour le bon fonctionnement de l'étude des préavis.

Au sujet de l'interpellation déposée lors du précédent Conseil, elle sera traitée au point 12.

Il propose que seules les conclusions du rapport de gestion soient lues avant la lecture du rapport de la commission ad hoc.

M. José-Manuel Camba intervient. Selon lui, les Conseillères et les Conseillers ont déjà lu les rapports. Dès lors, pour économiser du temps, il n'y aurait pas lieu de lire les rapports en séance.

M. le Président revient tout de même sur sa proposition et en demande le vote. L'assemblée l'accepte moins 4 abstentions.

4. ORDRE DU JOUR

Un Conseiller signal une erreur dans la numérotation du préavis 2. L'ordre du jour est correctement numéroté.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

5. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL DU 8 DECEMBRE 2016

Le procès-verbal est accepté, moins 1 abstention.

6. ASSERMENTATIONS

Personne ne désire être assermenté. Le Conseil général de Villars-Ste-Croix compte 50 membres à ce jour.

7. INFORMATIONS DES DELEGUES DES CONSEILS INTERCOMMUNAUX DANS LES ASSOCIATIONS/ORGANISMES INTERCOMMUNAUX

Rapport d'information et succinct du délégué de la Commission de gestion de l'Organisation régionale de la protection civile Région Ouest Lausannois (ORPC-ROL).

Activité récente de la Commission de gestion de l'ORPC :

Depuis le 6 septembre 2016, la commission de gestion n'a pas eu besoin de se réunir.

À Chavannes-près-Renens, mercredi 1^{er} mars, elle a assisté au rapport annuel du bataillon de l'ORPC. De nombreuses personnalités des huit communes affiliées étaient présentes, ainsi que les représentants PC d'autres régions avec des soldats incorporés, dont ceux promus ce soir-là pour monter en grade.

Le Commandant PCI Pierre Annaheim (Lt-col) a exposé les activités écoulées et les objectifs pour cette année ou l'avenir, dont de nombreux coups de mains aux associations régionales ou villageoises. Le tout bien détaillé, illustré par des photos ou des vidéos. Il a particulièrement mis en évidence les 1-conseil_general_9-03-2017

manques d' enrôlement de nouveaux ou nouvelles jeunes recrues, rappelant que l'organisation est ouverte à tous bénévoles désireux de s'engager pour le service à la population. L'effectif a chuté de 690 à 600 conscrits en un an.

Villars-Ste-Croix, mardi 7 mars 2017. Le délégué ORPC, Pierre David



8. PREAVIS 1/2017 CONCERNANT LE REGLEMENT COMMUNAL SUR LES EMOLUMENTS ADMINISTRATIFS EN MATIERE D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DES CONSTRUCTIONS

Le Président passe la parole à M. Georges Cherix. Il informe que la mise à jour du règlement a été demandée. Il propose la lecture du rapport.

Mme Marielle Bartolucci donne lecture du rapport de la commission chargée de l'étude du préavis 1/2017. En conclusion, la commission propose à l'assemblée d'accepter le préavis tel qu'amendé.

La parole n'est pas demandée, le Président clôt la discussion.

L'amendement proposé par la commission est accepté, moins 1 abstention.
Le préavis Municipal no 1/2017 amendé est accepté, moins 3 abstentions.

9. PREAVIS 2/2017 RELATIF AU REGLEMENT SUR LES TRANSPORTS SCOLAIRES DE L'ETABLISSEMENT SCOLAIRE DE BUSSIGNY ET VILLARS-STE-CROIX

Le Président passe la parole à Mme Nicole Cattano. Elle informe que ce règlement est une formalité d'une pratique en cours, mais une exigence du Canton. Le Conseil Communal de Bussigny a d'ores et déjà accepté le préavis, un seul amendement a été refusé, il concerne la modification du nom « Dallaz »

Mme Dominique Grünenfelder donne lecture du rapport de la commission chargée de l'étude du préavis 2/2017. En conclusion, la commission propose à l'assemblée d'accepter le préavis, tel qu'amendé.

La parole n'est pas demandée, le Président clôt la discussion.

Les 9 amendements proposés par la commission sont acceptés à l'unanimité.
Le préavis Municipal no 2/2017 tel qu'amendé par la commission est accepté à l'unanimité.

10. PREAVIS 4/2017 RELATIF A UNE DEMANDE DE CREDIT DE FRS. 72'000.00 POUR L'ACHAT D'UNE BALAYEUSE

Le Président passe la parole à M. Vincenzo Camuglia qui demande la lecture du rapport de la commission.

Mme Françoise Cuérel donne lecture des conclusions du rapport de la commission de gestion et des finances chargée de l'étude du préavis 4/2017. La commission propose à l'assemblée d'accepter le préavis, tel que présenté par la Municipalité.

M. Daniel Raillard donne lecture du rapport de la commission ad hoc chargée de l'étude du préavis 4/2017. En conclusion, la commission propose à l'assemblée d'accepter le préavis, tel que présenté par la Municipalité.

Le Président ouvre la discussion.

M. Jean-Jacques Zumbrunnen demande si toute la zone industrielle de la Pierreire sera nettoyée. Il y a des zones privées et publiques.

M. Vincenzo Camuglia répond que seule la zone communale le sera.

M. André Grünenfelder demande, afin d'amortir plus rapidement son achat, s'il a été envisagé de la louer à d'autres communes.

M. Vincenzo Camuglia ne pense pas qu'il s'agisse d'une bonne solution. Qui paierait en cas de casse ?

Mme Nadia Schmid demande qui va procéder à l'entretien de cette machine.

M. Vincenzo Camuglia répond que les services seront effectués après un certain nombre de kilomètres par l'entreprise Grunderco d'Yverdon.

Mme Yolande Riche demande ce qu'il advient des déchets de cette balayeuse.

M. Vincenzo Camuglia répond qu'une benne fermée a été prévue, à cet effet. Il a été estimé à 3 bennes/an pour un coût total de frs. 600.00. Le bilan financier sera réalisé après une année d'utilisation.

M. José-Manuel Camba précise que le coût d'entretien estimé à frs. 3'000.00/an figure dans le rapport de la commission de gestion et des finances.

Mme Nicole Cattano précise que sur l'un des rapports de la commission, il manque la notification de la présence de M. Christian Baur à cette séance.

M. Eric Jan demande à quels endroits seront stationnés la balayeuse et la benne.

M. Vincenzo Camuglia répond que la balayeuse sera stationnée dans les locaux du bâtiment de services, et la benne sera déposée en face, sur le terrain communal.

Mme Yvette Jenny demande de quelle manière sera fermée cette benne; elle pense aux mauvaises odeurs provoquées, notamment, lors de fortes chaleurs en été.

M. Vincenzo Camuglia répond qu'elle sera fermée de manière hermétique. Si des problèmes devaient survenir, ils seraient résolus à mesure.

M. Eric Jan pense qu'il vaudrait mieux prévoir les problèmes, cela coûte moins cher.

M. Vincenzo Camuglia ajoute qu'il s'est renseigné auprès d'autres communes, et s'est ainsi que cela est pratiqué, sans aucun problème.

Mme Nadia Schmid demande combien d'heures de travail sont estimées pour l'employé communal.

M. Vincenzo Camuglia répond : environ 250h/an soit 20h par mois. Il ajoute qu'il y aura certainement plus de passage dans la zone village que dans la zone industrielle.

Mme Dominique Grünenfelder demande au vu de nombre de passages par année, s'il ne serait pas plus judicieux de louer cette machine à une commune voisine.

M. Le Président répond : de par son expérience professionnelle, les véhicules de location s'usent plus rapidement, car leurs usagers n'en n'ont que peu d'égard. Et ajoute, qui paierait les frais en cas de panne ou de casse ? Il pense qu'il est préférable d'acheter la balayeuse.

M. Vincenzo Camuglia ajoute, avec notre propre balayeuse, un nettoyage peut être entrepris selon le besoin. Il dit également que c'est un certain confort de pouvoir l'utiliser si nécessaire. Il rappelle également, que l'amortissement de cette machine est couvert par les frais d'intervention actuels de l'entreprise CBC ça balaie.com.

La parole n'est plus demandée, le Président clôt la discussion.

Le préavis No 4/2017 est accepté, tel que présenté par la Municipalité, moins 4 abstentions.

11. ELECTION D'UN/E SCRUTATEUR/TRICE

M. le Président annonce le déménagement prochain de Mme Isabelle Hasenauer, raison pour laquelle l'élection est à l'ordre du jour. Il annonce qu'elle a œuvré pendant 10 ans fidèlement à ce poste. L'assemblée l'applaudit en guise de remerciement et une attention lui est offerte.

Mme Hasenauer remercie toutes les personnes présentes pour cette attention.

Mme Antonina Monnier se présente, elle est élue par acclamation. Son mandat débute de suite.

12. POSTULATS/MOTIONS/INTERPELLATIONS

En réponse au postulat déposé par M. Daniel-André Denoréaz lors de la précédente séance du Conseil, M. le Président lit la réponse reçue par la Municipalité, selon annexe.

M. Daniel-André Denoréaz pense qu'il serait utile de discuter avec tous les intervenants afin de régler les détails techniques des propositions citées.

M. Vincenzo Camuglia précise que les travaux consistent au déplacement de la bordure existante, aucun autre travail ne sera entrepris. Puis, il donne une précision financière des coûts des travaux : variante 1 estimée à frs. 6'000.00 et la variante 2 estimée à frs. 10'000.00. Il précise encore que la variante 1 avait déjà été proposée à M. Denoréaz lors d'un précédent courrier.

Mme Margarete Poget demande s'il est possible de s'adresser à l'entreprise qui a commis l'erreur afin qu'elle participe aux frais.

M. Vincenzo Camuglia répond que cette procédure serait difficile et certainement qu'il y aurait des frais supplémentaires, tel que des honoraires d'avocat. S'agissant du domaine public, le défaut peut être considéré comme acceptable.

M. le Président résume les faits. Finalement, M. Denoréaz bénéficie de quelques centimètres carrés supplémentaires et il demande s'il est possible de poser la barrière avec la bordure actuelle.

M. Denoréaz répond qu'il n'est pas possible, car cela ne serait ni esthétique ni acceptable, la barrière ne serait pas droite. Il annonce que les travaux de la variante 1 sont envisageables et ainsi, les coûts seront moindres pour notre Commune. Il demande si les frais seront partagés entre toutes les entreprises concernées ?

M. le Président répond par l'affirmative. L'erreur ayant été reconnue.

Puis, Mme Yvette Jenny dépose une motion demandant à la Municipalité d'étudier la création, dans notre cimetière, d'un emplacement permettant la pose de plaquettes rappelant la mémoire des défunts. Cf. annexe.

M. le Président annonce qu'elle sera à l'ordre du jour du prochain Conseil.

M. Vincenzo Camuglia intervient pour annoncer que l'étude de pose de plaquettes, ou autres, est déjà en cours de réflexion au sein de la Municipalité.

13. DIVERS

Le Président ouvre la discussion.

M. Igor Kortchnoï revient sur le sujet du pont situé près du refuge. C'est le seul pont qui permet d'effectuer, lors de la balade, un tour complet sans avoir à revenir sur nos pas. Il demande que soit enlevées les banderoles qui en empêchent son franchissement, tout en laissant les panneaux d'avertissement du danger.

Mme Nicole Cattano lui répond par la négative, s'agissant d'une procédure de prévention. Elle annonce qu'elle a avisé la société Vaud Rando qui prend en charge l'entretien de cet endroit. La Municipalité a tout de même fait déposer les banderoles et les panneaux, à titre préventif, étant donné qu'elle a été avisée des dommages.

Mme Yolande Riche désire apporter son témoignage. Elle a fait partie de la commission du préavis 1/2017. La convocation est parvenue avant Noël, pour une séance ayant lieu mi-janvier. Lors de la séance, elle a constaté qu'elle était la seule des cinq personnes convoquées à y siéger.

M. le Président prend la parole. Pour que cette commission puisse travailler, il a été obligé de convoquer près de 20 personnes ! Le bureau du Conseil évite au possible de convoquer les Conseillers/ères qui sont déjà nommés dans une commission permanente, et il ne reste que peu de Conseillers/ères

disponibles. C'est pour cette raison qu'il est demandé à la Conseillère ou au Conseiller de s'annoncer dans les 24h suivant la réception de la convocation. Il remercie Mme Riche d'avoir soulevé ce point.

M. Jacques-Edouard Perrudet intervient sur le même sujet, et il demande qu'il soit écrit dans le rapport de gestion, le nom des personnes qui ont siégés dans une commission durant l'année.

M. Jean-Jacques Zumbrunnen demande que le nouveau travailleur social soit présenté afin de connaître la personne qui s'occupe des enfants du village.

Mme Nicole Cattano répond par l'affirmative.

M. André Favez revient sur le délai de réponse de 24h évoqué plus haut. Il rappelle que parfois, il est difficile de pouvoir s'y tenir.

M. le Président répond qu'en principe, tout en chacun peut répondre à réception du courrier, s'il est disponible ou non et ne pas s'annoncer absent le jour même, voire 1 heure avant la séance, ce qui peut compromettre le bon déroulement de la séance.

M. Christian Baur intervient sur le même sujet. Il a été membre d'un Conseil général et, selon lui, il n'avait pas le choix de dire oui ou non, les personnes convoquées étaient présentent aux commissions. Puis, il a aussi été Président du Conseil, et il n'y avait, également, pas de désistement.

La parole n'est plus demandée et le Président clôture la séance à 21 h 36. L'assemblée applaudit.

Le Président :

Nicola Cassetta

La Secrétaire :

Anita Cochard